



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

*Direction des ressources humaines*

---

*Service du développement professionnel et des  
conditions de travail*

*Sous-direction du recrutement et de la mobilité*

*Bureau des recrutements par concours*

**2023-APAE-60-ExaPro**

## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET NOTICE EXPLICATIVE**

**Examen professionnel pour l'accès au grade  
d'attaché principal d'administration de l'État**

**Session 2023**

## **SOMMAIRE**

**I – LES ÉPREUVES**

**II - LES CONDITIONS POUR CONCOURIR**

**III - MODALITÉS D'INSCRIPTION**

**IV - CONVOCATIONS AUX ÉPREUVES**

**V - COMPLÉMENTS D'INFORMATION ET AVERTISSEMENTS**

**VI - ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

**VII - LES STATISTIQUES DU CONCOURS**

**Annexe n° 1 : État des services accomplis**

**Annexe n° 2 : demande d'aménagement spécifique**

## I – LES ÉPREUVES

L'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État comporte une épreuve orale d'admission (arrêté du 30 septembre 2013 fixant la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'État).

### Épreuve orale d'admission

Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation, et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ou propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce. Le cas échéant, le jury peut demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante, afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation.

Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'est pas noté.

**Entretien avec le jury durée : 30 minutes.**

**La note inférieure à 10 sur 20 à l'épreuve est éliminatoire**

### **IMPORTANT :**

En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier RAEP et son guide de remplissage sont téléchargeables sur le site du SIEC :

→ [siec.education.fr](http://siec.education.fr) – rubrique « Mes outils » puis « Docuthèque ».

Le dossier RAEP doit être téléversé dans l'espace personnel Cyclades de chaque candidat (cf. IV Modalités d'inscription).

**La date limite de réception du dossier RAEP est fixée au jeudi 06 octobre 2022**

## II - LES CONDITIONS POUR CONCOURIR

**ATTENTION** : Les candidats sont informés qu'en application de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la vérification des conditions requises pour concourir peut intervenir jusqu'à la date de nomination et que seuls les lauréats remplissant bien toutes les conditions d'accès à ce concours pourront être nommés.

Conformément à l'article 26-II du décret n° 2016-907 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 et à l'article 19 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011, vous devez impérativement remplir les conditions suivantes pour vous présenter à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché

principal d'administration de l'état rattaché au ministère de la transition écologique et solidaire, session 2023 :

- être, au 21 novembre 2022 (1<sup>er</sup> jour de l'épreuve) attaché d'administration de l'État en activité, en détachement, en congé parental, en congé maternité, en congé maladie, en congé longue maladie, en congé longue durée, ou être en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale ;
- justifier, au 31 décembre 2023, année au titre de laquelle est établi le tableau d'avancement, avoir accompli au moins trois années de services effectifs dans un corps civil, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau ;
- avoir atteint le 5e échelon du grade d'attaché au 31 décembre 2023.

### **Rappel du cadre légal :**

#### **Le statut général des agents publics titulaires de l'État :**

**Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983** modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

**Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984** modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État

**Loi n° 2009-972 du 3 août 2009** relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique

#### **Les textes applicables à l'examen professionnel :**

**Décret n° 2016-907 du 1<sup>er</sup> juillet 2016** portant diverses dispositions relatives au corps interministériel des attachés d'administration de l'État

**Décret n°2013-876 du 30 septembre 2013** relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps

**Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011** portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État

**Arrêté du 30 septembre 2013** fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys.

- **Nationalité :**

Vous devez posséder la nationalité française.

Si vous êtes en instance d'acquisition de la nationalité française, vous pouvez vous inscrire mais vous devrez avoir acquis la nationalité française au plus tard à la date de l'épreuve.

- **Situation militaire :**

Pour être nommé(e) fonctionnaire, il faut se trouver en situation régulière au regard du Code du service national pour les ressortissants français, et au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont originaires pour les ressortissants communautaires.

- **Autres conditions exigées pour accéder à un emploi public :**

*La justification de ces conditions sera demandée ultérieurement.*

- Jouir de ses droits civiques ;
- Avoir un casier judiciaire sans mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- **Présenter les aptitudes physiques exigées pour l'exercice de la fonction pour les autres ressortissants français et les ressortissants communautaires.**

**ATTENTION** : les agents en disponibilité ne peuvent pas se présenter à un concours professionnel. En effet, l'article 19 de la loi du 11 janvier 1984, dans sa rédaction actuelle, réserve les concours internes et concours professionnels aux candidats qui se trouvent dans l'une des positions suivantes : en activité, en détachement, en congé parental, en congé maternité, en congé maladie, en congé longue maladie, en congé longue durée ou accomplissant le service national.

### **III - MODALITÉS D'INSCRIPTION**

#### **A - PAR TÉLÉ-INSCRIPTION DIRECTE : (MODE D'INSCRIPTION CONSEILLÉ)**

Les inscriptions seront enregistrées par internet du **12 mai à 12h00 (heure de paris) au 16 juin 2022 à 17h00 (heure de Paris)**, à l'adresse suivante du service interacadémique des examens et des concours (SIEC) :

<https://ocean.siec.education.fr> – rubrique « Autres ministères » puis « Concours du Ministère de la Transition écologique et solidaire ».

Ce site vous guidera dans la procédure de création d'un compte personnel Cyclades, condition préalable nécessaire à votre télécandidature. Les candidats qui ont déjà un compte Cyclades n'ont pas besoin d'en recréer un nouveau.

Une fois votre compte créé vous pourrez procéder à votre télé-inscription à la session 2023 de l'examen professionnel d'attaché principal d'administration de l'État

Par ailleurs, les sites internet et intranet ministériel :

[www.concours.developpement-durable.gouv.fr](http://www.concours.developpement-durable.gouv.fr) puis <https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/attache-e-principal-e-d-administration-de-l-etat-a122.html>

et <http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/concours-internes-au-ministere-a17882.html> puis [Concours du ministère \(hors aviation civile\) : rendez-vous sur le site internet dédié aux concours](#)

Les candidats peuvent modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier doit faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

#### **B - PAR ENVOI POSTAL D'UN DOSSIER D'INSCRIPTION (EN CAS D'IMPOSSIBILITÉ):**

Le dossier devra être adressé par voie postale en recommandé simple au service interacadémique chargé des inscriptions (SIEC – bureau DEC 4 APAE MTE – 7, rue Ernest Renan – 94749 ARCUEIL Cedex).

Les candidats pourront poser leurs questions quant aux inscriptions et à la gestion de leur candidature :

→ par courriel, à l'adresse suivante : [csp@siec.education.fr](mailto:csp@siec.education.fr)

→ par téléphone au : 01 49 12 23 00 (accueil – demander le bureau DEC4)

**⚠ L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.**

**⚠ Aucun dossier d'inscription posté après le **jeudi 16 juin 2022**, **cachet de la poste faisant foi**, ne sera pris en compte.**

### Changement de coordonnées personnelles

En cas de changement de domicile après l'inscription, vous devez impérativement transmettre vos nouvelles coordonnées à l'adresse suivante : [csp@siec.education.fr](mailto:csp@siec.education.fr)

## **C - DOCUMENTS À COMPLÉTER :**

DOSSIER RAEP :

Le modèle de RAEP et son guide de remplissage, est disponible sur le site du SIEC :

→ [siec.education.fr](http://siec.education.fr) – rubrique « Mes outils » puis « Docuthèque ».

Les candidats doivent se connecter sur leur espace personnel Cyclades à l'adresse suivante <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/> afin de téléverser, dans la rubrique « Mes justificatifs », un dossier RAEP (Reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle) dûment complété au plus tard le 06 octobre 2022 date limite de dépôt.

**⚠ La date limite de réception du dossier RAEP est fixée au jeudi 06 octobre 2022**

ETAT DES SERVICES (DISPONIBLE EN ANNEXE N°I) :

Faites remplir l'état des services par votre service du personnel et téléversez-le dans votre espace personnel CYCLADES, rubrique « Mes justificatifs ».

Conformez-vous aux indications et veillez à bien cocher les cases qui correspondent à votre situation et à compléter les zones prévues à cet effet.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (ANNEXE N° II) :

Vous pourrez bénéficier d'un aménagement d'épreuve (installation dans une salle spéciale, temps de composition majoré d'un tiers, utilisation d'une machine à écrire ou assistance d'une secrétaire, etc) si vous êtes en mesure de fournir un avis médical (Annexe II).

Adressez-vous à un médecin agréé par l'administration, exerçant dans votre département de résidence muni du formulaire joint en annexe n° II pour attester de la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé et déterminant les aménagements à prévoir (la liste des médecins agréés par l'administration est consultable auprès de l'agence régionale de santé de votre lieu de résidence).

**⚠ Attention :**

Les documents devront être téléversés sur votre espace personnel Cyclades, rubrique « Mes justificatifs » **au plus tard le jeudi 30 juin 2022, soit deux semaines après la clôture des inscriptions, délai de rigueur.** Passé ce délai aucune demande d'aménagement d'épreuves ne pourra être prise en compte.

## IV - CONVOCATIONS AUX ÉPREUVES

Les convocations à l'épreuve sont mises à disposition des candidats, dans leur espace personnel Cyclades :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/>

Rubrique « Mes documents ».

Une fois les convocations établies, vous recevrez un courriel indiquant la mise à disposition sur l'espace personnel, d'un document qu'il vous revient d'imprimer.

## V - COMPLÉMENTS D'INFORMATION ET AVERTISSEMENTS

### TEXTES RELATIFS AUX CAS DE FRAUDES RÉALISÉES LORS DE L'INSCRIPTION À UN CONCOURS DE LA FONCTION PUBLIQUE :

Sur les déclarations mensongères en vue d'obtenir un avantage indu:

- ✓ **Article 441-6 du code pénal** : « ... est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 € d'amende... »

Sur la production, la falsification et l'usage de faux documents :

- ✓ **Article 441-7 du code pénal** : « ... est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende ... »
- ✓ **Article 313-1 du code pénal** : « ... L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 375000 euros d'amende ... »

Sur la falsification de l'état civil :

- ✓ **Article 433-19 du code pénal** : « Est puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros ... »

Sur l'usage de pièces fausses pour obtenir son inscription :

- ✓ **Loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics** : « ... condamné à un emprisonnement de trois ans et à une amende de 9000 € ou à l'une de ces peines seulement ... »

Autres conséquences d'une fraude ou d'une falsification :

Lorsque l'administration se rend compte postérieurement à l'instruction du dossier de l'usager, que celui-ci a obtenu un avantage, un service, une dispense fondée sur un faux, un document falsifié ou une déclaration de domicile inexacte, **elle peut annuler le bénéfice de l'avantage accordé**. Il est rappelé que les décisions administratives obtenues par fraude ne sont pas créatrices de droit.

**LA VÉRIFICATION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

Selon les dispositions de l'article 20 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, la vérification des conditions requises pour concourir doit intervenir au plus tard, à la date de nomination.

Dès lors, la convocation à l'épreuve ne préjuge pas de la recevabilité de votre demande d'inscription.

S'il s'avère, lors du contrôle des pièces, que vous ne remplissez pas les conditions requises pour faire acte de candidature, vous ne pourrez ni figurer ni être maintenu sur la liste d'admission.

## **VI - ACCÈS AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

Chacun des candidats aura connaissance de sa note après la proclamation des résultats définitifs, sans avoir à en faire la demande. En effet, les relevés de notes seront disponibles dans la rubrique « Mes documents » de leur espace personnel Cyclades accessible via l'adresse <https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/>

Le rapport du jury et les annales du concours peuvent être consultés sur le site (<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/>), rubrique « se préparer aux concours ».

## VII - LES STATISTIQUES DU CONCOURS

ANNÉE	POSTES	INSCRITS	ADMIS
2016	62	356	62
2017	64	364	64
2018	62	380	62
2019	62	364	62
2020	58	368	58
2021	61	355	61
2022	63	375	63

# ANNEXE N° 1 : ÉTAT DES SERVICES ACCOMPLIS

## Note à l'attention des candidats :

Cet état des services est indispensable à la constitution de votre dossier. Dès votre inscription, vous devez le transmettre à votre service du personnel, qui le complétera et vous le remettra une fois rempli et signé.

Précisez votre position administrative : En activité, en détachement, en congé parental, congé maternité, congé maladie, congé longue maladie, congé longue durée, accomplissant le service national ou en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale, en disponibilité, autres (précisez).

Vous devrez ensuite le téléverser dans votre espace personnel CYCLADES, à l'adresse suivante :

<https://exacyc.orion.education.fr/cyccandidat/>

Rubrique « Mes justificatifs ».

En cas d'impossibilité de l'adresser par courriel, vous pouvez l'adresser par courrier à l'adresse :

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
Sous-direction du recrutement et de la mobilité  
Bureau des recrutements par concours - Pôle  
Administratif SG/DRH/D/RM1/PCA2  
2023-APAE-60-ExaPro  
Arche Paroi Sud - Bureau APS 14N70  
92055 LA DÉFENSE CEDEX

## État des services

Situation du (de la) candidat(e) au 21 novembre 2022 (1<sup>er</sup> jour des épreuves)

**À téléverser dans votre espace personnel CYCLADES au plus tard le jeudi 16 juin 2022 à 17h00 (heure de Paris)**

### 1 - Identification du (de la) candidat(e) :

Nom d'usage (nom de femme mariée) :

Prénom usuel :

autres prénoms :

Date de naissance :

lieu de naissance :

### 2 - Coordonnées de l'employeur (= qui verse le traitement) :

Titre exact (sans abréviation) :

Adresse :

Code postal

commune

pays

### 3 - Ancienneté au 21 novembre 2022 :

Grade :

Echelon :

Ancienneté dans l'échelon :

### 4- Remplir le tableau ci-dessous en commençant par la période la plus récente:

Administration employeuse et service d'affectation	Qualité		Grade ou emploi (sans abréviation)	Durée		Temps travaillé	
	Fonctionnaire	Non titulaire		Du (jj/mm/aaaa)	Au (jj/mm/aaaa)	Temps complet	Temps partiel (quotité)

Administration employeuse et service d'affectation	Qualité		Grade ou emploi  (sans abréviation)	Durée		Temps travaillé	
	Fonctionnaire	Non titulaire		Du (jj/mm/aaaa)	Au (jj/mm/aaaa)	Temps complet	Temps partiel (quotité)

Date,

Signature et cachet du service des Ressources Humaines de proximité

## Annexe n° 2 : DEMANDE D'AMÉNAGEMENT SPÉCIFIQUE

### CERTIFICAT MÉDICAL

Justifiant d'aménagements particuliers pour un concours de la fonction publique

**À téléverser sur votre espace personnel Cyclades au plus tard le 30 juin 2022, délai de rigueur.**

**Examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'État**

**APAE-60-ExaPro**

**SESSION 2023**

#### 1. Partie à remplir par le candidat :

NOM et Prénoms du (de la) candidat(e)

.....

.....

Né(e)le.....à.....

#### 2. Partie à remplir par le médecin agréé, dater, signer et à remettre au candidat:

Je soussigné(e) ..... praticien(ne) de  
médecine générale assermenté(e) certifie que le (la) candidat(e) est atteint(e) du handicap  
suivant

.....

.....

En conséquence, ce (cette) candidat(e) doit bénéficier, lors des épreuves écrites et/ou orales :

- d'une installation dans une salle spéciale
- d'un temps de composition majoré d'un tiers
- d'une machine à écrire ou d'un ordinateur équipé d'un traitement de texte
- d'un sujet en braille
- de l'assistance d'une secrétaire
- d'une autre mesure particulière :

Observations éventuelles du praticien :

.....

.....

.....

Fait à.....le.....

Cachet et signature du praticien(ne) de médecine générale assermenté(e)

✂.....✂

#### 3. Partie à détacher par le médecin pour le règlement de ses honoraires, et à retourner accompagné d'un RIB à :

MTE – SG/DRH/SDPCT/RM1 – Grande Arche de la Défense – Unité PCA2 – Examen  
professionnel d'APAE Bureau 14N70

92055 LA DÉFENSE Cedex

Nom et prénoms du candidat :

Cachet et signature du praticien de médecine générale assermenté

Numéro SIRET : .....